

## Lettre de D'Alembert à Rapedius de Berg, 21 février 1783

Expéditeur(s) : D'Alembert

### Les pages

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

5 Fichier(s)

### Relations entre les documents

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

### Citer cette page

D'Alembert, Lettre de D'Alembert à Rapedius de Berg, 21 février 1783, 1783-02-21

Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/dalembert/items/show/407>

### Informations sur le contenu de la lettre

IncipitJ'ai communiqué à l'Académie française le savant ouvrage...

RésuméEn rép. à l'envoi de son ouvrage, programme du prix pour janvier 1784.

Prix de l'Acad. fr. attribué en [janvier 1783] aux Conversations d'Emilie de Mme d'Epinay. Le prix exclut les ouvrages de jurisprudence locale, comme celui de Rapedius de Berg.

Justification de la datationNon renseigné

Numéro inventaire83.15

Identifiant2101

NumPappas1962

### Présentation

Sous-titre1962

Date1783-02-21

Mentions légales

- Fiche : Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).
- Numérisation : Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG).

Editeur de la ficheIrène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

## Informations éditoriales sur la lettre

Format du texte de la lettreNon renseigné

Publication de la lettreBulletin du bibliophile belge, Bruxelles, 1852, IX, p. 338-339

Lieu d'expéditionParis

DestinataireRapedius de Berg

Lieu de destinationBruxelles

Contexte géographiqueBruxelles

## Information générales

LangueFrançais

Sourceimpr.

Localisation du documentNon renseigné

## Description & Analyse

Analyse/Description/RemarquesNon renseigné

Auteur(s) de l'analyseNon renseigné

Notice créée par [Irène Passeron](#) Notice créée le 06/05/2019 Dernière modification le 20/08/2024

---

### Notice bibliographique

Type : texte imprimé, monographie

Titre(s) : Bulletin du bibliophile belge. Tome VII (-IX) [Texte imprimé]

Publication : Bruxelles, 1850-1852

Description matérielle : 16-8°

Vol. IX, p. 338-339  
(No. 16, 1812)

Autre(s) auteur(s) : Chébedolle, Charles Auguste Lioult de (1797-1862). Éditeur scientifique.

Notice n° : FRBNF30232591

### Exemplaires et gettes (2)

- 1 Tolbiac - Rez-de-jardin - magasin  
B- Q- 108 support imprimé T. 9 vulc 17-12-2005 p 338-339  
2 Tolbiac - Rez-de-jardin - magasin  
Z PAYEN- 1324 support imprimé  
Voir détail exemplaire

D'Al à Rapelius de Berg

21/02/83

Pop 1962

Omura et al. 1983 modif.

o'Clock 3, 1783

Bruxelles du bibliophile belge  
Bruxelles, 1852

— 326 —

lettre détaillée sur ce qu'il avait dit, t. VII, p. 308, que M. A. n'eût n'était trompé en assurant (avec raison) qu'il existait encore des ouvrages de l'impératrice Eudocie, et sur ce qu'le même journaliste disait que le public ne jugeait point encore du poème d'Eudocie à la louange de saint Cyprien, quoique ce poème ait été publié dès 1782 par M. Haudin. Le rédacteur de l'Année littéraire n'a point publié cette lettre et l'a gardée. Je n'en ai qu'une minute informe.

Les auteurs du *Journal de Paris* en avaient fait autant en janvier 1782. Ils n'imprimèrent pas, à raison de la gravité d' sujet une lettre que je leur avais envoyée. Elle est relative à la proposition de distinguer par une marque quelques verbes français dont la terminaison est la même dans différents temps.

(*La suite à la prochaine édition.*)

*Correspondance littéraire de RAPENIUS et BENE.*

En 1780, sur la proposition du marquis de Chasteler, l'Académie de Bruxelles mit au concours la question suivante : *Depuis quand le droit romain est-il connu dans les Pays-Bas, et depuis quand force de loi ?* Jamais depuis l'institution de l'Académie, aucun concours n'a provoqué autant de réponses.

Sept mémoires répondirent à l'appel de l'Académie ; le Ferdinand-Pierre Rapenius du Berg, avouan de Bruxelles, obtint le palmaré, à l'unanimité des suffrages. Des accossit furent accordés dissertation du chanoine Heylen, du Bettuyn, de l'avocat D'Urbel, de Verhouten. Les trois autres mémoires, dont l'un en latin et l'autre en flamand, furent jugés trop insignifiant pour obtenir une mention quelconque. Quelques Académiciens firent cette occasion, des rapports plus ou moins étendus sur le respectif des terrages présentés au concours. Les rapports de M. Gérard et de l'abbé Ghiesquière peuvent être regardés comme véritables dissertationis, où la question fut envisagée sous tous

les points de vue.

et traitée avec beaucoup de développements. Il est à regretter qu'ils soient restés enfouis dans les cartons de l'Académie.

• Dans l'introduction qui précède son *Histoire du droit romain au temps d'Agrippe*, M. de Savigny a donné une courte analyse du mémoire de Rapedius de Berg. Ce savant jurisconsulte allemand, qui est sans doute un des juges les plus compétents en cette matière, reconnaît que cette production a coûté un immense travail, et que, quant à l'histoire des provinces belges, c'est un ouvrage très-utile.

• Le mémoire de M. de Berg a été inscrit dans les *Mémoires sur quelques questions proposées, en 1780, par l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, qui ont remporté les prix et le récompensé en 1782, in-4<sup>e</sup>, où il occupe xiv et 215 pages, sans les notes, la table des auteurs cités et l'*errata*.

• Les quatre autres mémoires sur la même question ont aussi été inscrits dans ce volume; mais il est à remarquer que ces pièces ne sont pas publiées telles qu'elles avaient été présentées: car, d'un côté, de Berg fit de nombreuses additions à son travail, et d'un autre côté, une commission nommée par l'Académie, et composée de Gérard, du comte de Fraula, de l'abbé Ghesquière et du secrétaire général des Finances, avait été chargée de revue les mémoires avant leur publication et d'y faire les corrections qui y seraient jugées nécessaires.

Nous ajoutons à ces curieux détails que nous empruntons à M. Gérard (\*), ce que dit M. Brizzi (†) du mémoire de Rapedius de Berg: « C'est l'ouvrage qui jusqu'au commencement du xx<sup>e</sup> siècle a donné à de Berg une réputation de grand jurisconsulte, et qui prouve comment, par des recherches nombreuses et parfaites savantes, avec des airs d'érudition et un ton de maître, on peut, pendant quelque temps, accrédditer des propositions paradoxales. M. de Savigny, tout en reconnaissant que cette production a dû coûter à de Berg beaucoup de peine, déclare qu'elle trahit une ignorance complète de l'histoire du droit romain et qu'il n'y régne nulle critique histo-

(\*) *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des révoltes brabançonne*, II, p. 467.

(†) *Mémoires sur l'ancien droit belge*, dans les *Mémoires communis de l'Académie*, t. XX, partie 1<sup>re</sup>, p. 223.

rique. L'application directe du droit romain dans les Pays-Bas se effectuera pendant quelque temps ; mais il ne faut pas croire une perte totale de ce droit du x<sup>e</sup> au xvi<sup>e</sup> siècle et à sa renaissance au xvi<sup>e</sup>. Il n'est pas tout à fait exact de dire qu'à l'exception d'un petit nombre de règles adoptées dès le xv<sup>e</sup> siècle, le droit romain n'a été force de loi dans aucun de nos districts avant le xvi<sup>e</sup>, et qu'au cours de ce dernier siècle, il ne l'a été qu'en dans le ressort des communes de Lille, de Valenciennes, de Malines et d'Ypres et des autres villes et districts ressortissant au conseil de Flandre. Depuis la renaissance, le droit romain était généralement considéré chez nous comme loi subsidiaire, supplétive. Un texte formel de loi n'était nécessaire pour produire cet effet ; l'usage, la jurisprudence, le conseil tacite du législateur complaient à la loi.

Tout fut du succès qu'il avait obtenu à l'Académie de Bruxelles Rapedius de Berg envoya, le 10 février 1783, son mémoire à l'Académie française, afin de prendre part au concours qui avait pour but l'utilité, concours que venait de fonder (en 1780) le baron Montyon, sans se nommer.

Le prix était une somme de 1,200 francs à adjuger tous les ans à l'ouvrage le plus utile au bien temporel de l'humanité, à l'excellence des arts et des sciences. Le 10 janvier 1783, l'Académie l'a accordé une première fois à madame d'Épinay, pour son livre intitulé : *les Conversations d'Émilie*, lequel avait paru en 1781, et eut successivement plusieurs éditions : elle avait en pour contre-mémoire de Génlis, auteur du livre : *Adèle et Théodore*. On disait devoir être préféré au sien. C'est en réponse à cet avis de Rapedius de Berg que lui fut écrite la lettre suivante par d'Albert, secrétaire perpétuel de l'Académie française :

Madame,

J'ai communiqué à l'Académie française le sujet ouvrage qui vous m'a été l'honneur de m'envoyer pour être admis au concours de cette année, et je vous en remercie. La compagnie me charge d'avoir l'honneur de vous envoyer en réponse le programme du prix qu'elle doit donner au mois de janvier prochain. Elle avait publié l'année dernière un programme pour le prix à été donné, au mois de janvier de cette année, à un excellent ouvrage sur l'éducation, intitulé : *les Conversations d'Émilie*, par madame d'Épinay de beaucoup d'esprit et de mérite, demeurant à Paris.

Vous verrez, Monsieur, par le programme ci-joint : 1<sup>e</sup> que vous n'avez pas exactement indiqué des conditions du concours ; 2<sup>e</sup> que l'Académie exhorte de nouveau les auteurs de prudesses école, et malheureusement le vôtre, qui excelle qu'il soit d'autre, lui paraît être de ce nombre, au moins la plus grande partie. Cependant, comme cet ouvrage renferme aussi plusieurs vues générales et utiles à la jurisprudence de toutes les nations, l'Académie se réserve de décider dans le temps où doit être admis au concours. Il est de plus à souhaiter, pour faciliter ce jugement, que votre livre soit plus ou moins répondu à Paris.

Recevez tout monsieur mes remerciements du beau présent que vous m'avez fait, ainsi de votre obligeante lettre, et agréez l'assurance des sentiments respectueux, à propos à l'Académie d'etc.

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,  
D'Alzemer,

à Paris, le 21 février 1785.

Secrétaire de l'Acad. françoise.

Dès que son mémoire avait été imprimé, Bapedius de Berg n'était pas d'en adresser des exemplaires aux membres de l'Académie et à grand nombre de ses amis et connaissances. Parmi les lettres de félicitations qu'il reçut à cette occasion, nous avons sous les yeux celles des abbés Ghisquiers, Erast et de Toller, de Raoux, de des Fouches, de Fieulant, de L. Colom, d'Armand-Joseph de Béthune, de Charnot, etc. Nous publierons ici celles de ces ministres qui nous ont paru offrir le plus d'intérêt :

Monsieur,

Dans la séance de ce jour, l'Académie a couronné le mémoire françoise portant pour devise : *Leges sacratissime, etc., etc.*, dans à l'ouverture du billet vous avez dévoqué auteur. J'aurai l'honneur de vous informer plus tard du jour où vous recevrez la palme que vous méritez bien gaiement, ainsi que des arrangements qui seront pris par rapport à l'impression. En attendant, Monsieur, grâce que je vous dédie sur vos succès. Après avoir mérité une première gloire dans un pays étranger, votre gloire n'est pas éloignée de vous n'aura empêché une couronne, peut-être plus honorifique, dans le sein de votre patrie.

Je salut avec une profonde estime, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,  
J. Des Rous,

Bruxelles, le 17 octobre 1785.

Secrétaire perpét.

L'original, qui se termine p 364  
et signé Alexande PINCHAUT